



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
حر. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa اديس ابابا

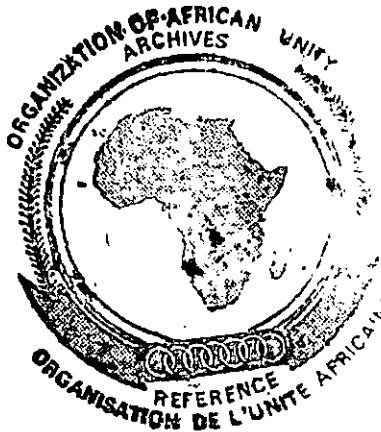
CONSEIL DES MINISTRES
23 EME SESSION ORDINAIRE
MOGADISCIO; 6- 11 JUIN 1974

CM/584
APPENDICE (XXIII)

RAPPORT SUR LA CREATION D'UN SECRETARIA TEXECUTIF

CHARGE DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SCIENCES

HUMAINES



Au cours des travaux de la 3ème session ordinaire de la Commission spécialisée de l'Education, de la Culture, de la Science et de la Santé à l'Ile Maurice, le Chef de la délégation du Sénégal, l'Ambassadeur IATYR CAMARA, avait saisi la Commission, d'ordre de son Gouvernement, de la création d'un Secrétariat exécutif de l'OUA chargé de l'Education, de la Culture et des Sciences humaines.

En même temps qu'il posait le problème de la création de ce Secrétariat, le Représentant du Sénégal offrait d'en abriter le siège à Dakar.

Cette question a suscité un grand débat comme cela ressort clairement du Chapitre 5, pages 35/36 du Rapport CM/584 (XXIII) sur les travaux de la Commission spécialisée à l'Ile Maurice.

Etant donné :

- qu'un expert avait été désigné précédemment par le Conseil des Ministres pour se pencher sur le problème de l'évaluation des postes et de la structure du Secrétariat général de l'OUA et que son rapport avait été déposé pour l'examen du Comité consultatif et du Conseil des Ministres ;

- que, conformément aux décisions antérieures du Conseil et de la Conférence, tout projet ayant des implications financières devait être soumis au préalable à l'examen du Comité consultatif pour en préciser le coût ;

- qu'il existait déjà au sein du Secrétariat général de l'OUA au siège, une section chargée des problèmes de la Culture et de l'Education ;

les délégués n'ont pas cru devoir se prononcer immédiatement sur la création de ce Secrétariat exécutif. Et, ayant à l'esprit les répercussions d'ordre financier et administratif qu'entraînerait la création de ce Secrétariat exécutif et qui n'ont pas été présentées en même temps que la proposition de l'établissement du Secrétariat exécutif, la Commission a invité le Secrétaire général administratif à élaborer un rapport sur les repercussions financières liées à la création dudit Secrétariat exécutif et à présenter ce rapport au Conseil des Ministres qui aura à statuer en définitive tant sur le principe de la création que sur le choix du siège d'un tel organisme.

Si un tel Secrétariat exécutif devait comprendre :

| | <u>Salaire annuel</u> |
|---|-----------------------|
| 1 Secrétaire Exécutif : | |
| P5 - Step I : 14.281,00 \$ | 14.281,00 US \$ |
| 1 Secrétaire stenodactylo bilingue : | |
| GS 4 - Step I : 5.586,00 \$ | 5.586,00 " |
| 4 Experts représentant les grandes subdivisions culturelles de l'Afrique : | |
| P 3 - Step 5 : 4 x 10.948 \$ | 43.792,00 " |
| 1 Expert chargé des problèmes de l'Education | |
| P 3 - Step 5 : 10.948 \$ | 10.948,00 " |

| | | | | |
|---|---|--------------|-------|------------------|
| 1 Pool de 3 secrétaires anglais, français, arabe GS - Step 5 | : | 3 x 4.422,00 | | 13.266,00 US \$ |
| 1 Planton : LS 1-3 | : | 424,00 | | 424,00 " |
| 1 Chauffeur : LS 3-1 | : | 936,00 | | .936,00 " |
| Dépenses imprévues | : | | | 10.000,00 " |
| Pension | : | | | 12.282,22 " |
| Allocations familiales | : | | | 13.100,00 " |
| | | | | ----- |
| | | Total | : | 124.615,22 US \$ |

le Budget initial de ce Secrétariat d'élèverait approximativement à la somme totale de 124.615,22 US \$.

Bien entendu, il est difficile en ce moment de présenter les prévisions budgétaires pour l'équipement et les fournitures diverses du Secrétariat exécutif car les prix varient selon les pays et les localités.

Il faudrait dans ce cas ou accorder une somme forfaitaire susceptible de majoration, après autorisation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, ou attendre de connaître le lieu où sera situé le Secrétariat exécutif, s'il est créé, pour présenter au Comité consultatif le montant exact de l'équipement et de fournitures nécessaires pour le Secrétariat.

Il est également difficile d'évaluer le montant exact des allocations familiales, ne pouvant pas connaître la situation familiale des fonctionnaires qui seront recrutés ultérieurement, si le Secrétariat est créé. Mais nous prenons ici la base d'un fonctionnaire marié ayant 6 enfants; ce qui constitue le maximum offert par les Règlements de l'OUA.

En ce qui concerne les bureaux du Secrétariat exécutif, il est de coutume que le pays hôte, partout où il y a des bureaux régionaux ou sous-régionaux de l'Organisation, les mette à la disposition de l'OUA.

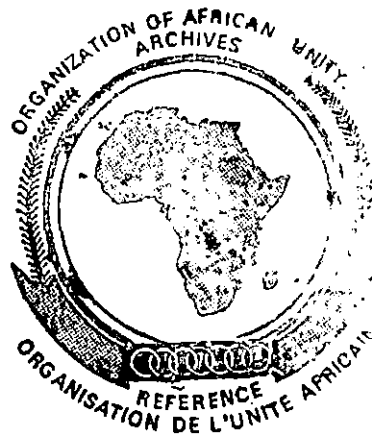
Tels sont les éléments d'appréciation qui pourraient, croyons-nous, faciliter l'examen de cette question par le Conseil des Ministres.

Il convient de mentionner enfin que les rapports des experts ADU et YOUNIS chargés de l'évaluation des postes et de la structure du Secrétariat général de l'OUA, seront examinés par la 24ème session ordinaire du Conseil des Ministres en même temps que les commentaires du Secrétariat général sur ces rapports.

Dans les chiffres ci-dessus, nous n'avons pas calculé, pour des raisons évidentes, les allocations nécessaires pour cause de dévaluation du dollar, qui varient selon l'emplacement des Bureaux de l'OUA ; ni les indemnités de réajustement de poste.

Il appartient maintenant au Conseil des Ministres de prendre une décision tant sur le principe de la création de ce Secrétariat que sur l'emplacement de son siège.

-----0-----



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1974-06

Rapport sur la création d'un Secrétariat Exécutif en charge de l'Education, de la Culture et des Sciences Humaines.

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

<https://archives.au.int/handle/123456789/9302>

Downloaded from African Union Common Repository